



Contrat de relance et de
Transition écologique



Contrat de relance et de transition écologique



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise

ENTRE

La Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise

Représenté par son Président, Didier REVEAU, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 octobre 2021

Ci-après désigné par la « Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Olivier Compain, le sous-préfet de l'arrondissement de Mamers

Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil régional des Pays-de-la-Loire,

Représenté par la Présidente du Conseil régional, Madame Christelle MORANÇAIS, dûment habilitée à signer le présent contrat par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 septembre 2021

Ci-après désignée par « la Région »

Le Département de la Sarthe

Représenté par Monsieur Dominique Le Mèner, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en séance plénière,

Ci-après désignée par « le Département » ;

La Caisse des Dépôts – Banque des Territoires,

Établissement spécial créé par la Loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris.

Représentée par Monsieur Olivier VARIOT en sa qualité de Directeur territorial Mayenne Sarthe, autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté de délégation en date du 4 novembre 2021,

Ci-après désignée par « la CDC » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des projets concrets et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire

La Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise (CCHS) est composée de 33 communes. Elle est située dans le département de la Sarthe, en Région des Pays-de-la-Loire.

C'est un territoire rural accessible entre 30 et 60 minutes du centre de la métropole Mancelle. Il est desservi par la route départementale D323 et traversé par l'autoroute A11 (Paris-Nantes) avec un accès possible par les échangeurs de La Ferté-Bernard et Connerré qui met la ville-centre à 1h30 de Paris.

Les communes de La Ferté-Bernard et Cherré-Au constituent le pôle attractif de la communauté de communes avec ses services, commerces et équipements scolaires.

A l'ouest, bien que plus modeste en raison d'une moindre présence de services, Tuffé-Val-de-la-Chéronne constitue un second point de fixation. Sa distance avec l'agglomération Fertoise, (17 km et près de 20 minutes) en fait un pôle secondaire.

• Une population en augmentation malgré un vieillissement prononcé

Le territoire communautaire compte 28 824 habitants. L'agglomération Fertoise, composée de La Ferté-Bernard (8 848 habitants) et de Cherré-Au (2 685 habitants) concentre à elle seule 40 % de la population. Tuffé-Val-de-la-Chéronne arrive en 3^e position avec 1 662 habitants.

En près de 30 ans, entre 1990 et 2016, la population communautaire a augmenté de 12.8%. Cette évolution n'a pas été totalement linéaire, avec un recul de 8 % entre 1999 et 2006, puis une forte augmentation de 17%, jusqu'en 2016. En comparaison avec le département de la Sarthe (9.7 %) la communauté de communes a connu une évolution supérieure mais de manière moins linéaire.

La pyramide des âges est globalement similaire à celle de la France et du Département, avec une forte proportion des tranches 30- 59 ans (40 %).

Cependant, il est à noter des spécificités propres au territoire :

- . Un vieillissement de la population peu marqué aujourd'hui mais qui va tendre à s'accélérer dans les années à venir. En effet, avec 9.3% des retraités, le taux apparaît plus élevé qu'en région (8,5%) et en France (7,3%), c'est le reflet d'un vieillissement plus prononcé. De plus, la tranche des 75 ans ou plus (11.4% de sa population), est supérieure de près d'un point à la Sarthe (10,6 %) et plus de 2 par rapport à la moyenne française (9,2 %) induisant une « silver économie ».
- . La tranche d'âge des 15-29 ans est fortement déficitaire avec seulement 14.7% ; soit près de deux points inférieurs à la moyenne du département.

• Une économie florissante tournée vers l'industrie

La CCHS compte environ 1 250 entreprises, de tailles très variées, qui vont de l'auto-entrepreneur à des industries employant plus de 150 salariés voire plus de 1 000. Le territoire apparaît comme fortement structuré autour de deux importantes polarités économiques : La Ferté-Bernard et Cherré-au. Il existe deux autres polarités de moindre importance, celles de Sceaux-sur-Huisne et Tuffé-Val-de-la-Chéronne.

Les communes les plus rurales possèdent une faible concentration d'emplois, à l'image de Champrond ou Théligny, et à l'exception de Sceaux-sur-Huisne (573 habitants) où la concentration d'emplois atteint plus de 150 % de la population. Cette concentration s'explique par la présence de la société BAHIER, qui emploie environ 450 salariés.

La communauté de communes compte près de 25 entreprises de plus de 50 salariés qui sont majoritairement présentes sur les deux polarités principales. L'industrie est le principal moteur économique du territoire et représente à elle seule près de 2 emplois sur 5. Les gros employeurs représentent plus de 5 000 emplois, soit environ 40 % des emplois.

Le développement du secteur tertiaire reste encore timide mais pourrait s'accroître prochainement notamment en lien avec la silver économie.

L'intercommunalité dispose de 19 de zones d'activités communautaires, qui permettent de répondre aux différents besoins. Elles se situent majoritairement le long de l'axe La Ferté-Bernard / Le Mans. Le nombre de friches industrielles et commerciales reste faible. Leur reconversion n'est pas à négliger et l'on observe des dynamiques de reprise de ces friches portées par la collectivité et des entreprises.

Concernant l'activité agricole, elle joue un rôle majeur sur le territoire (86% de l'espace) : elle permet d'alimenter l'industrie agro-alimentaire implantée sur l'Huisne Sarthoise. Tournée vers l'élevage (notamment bovin et laitier), l'agriculture locale évolue avec une diminution de cette activité au profit de grandes cultures et dans une moindre mesure de l'élevage de volailles.

• **Un marché de l'emploi sain malgré des difficultés de recrutement**

Le marché de l'emploi sur le territoire est prospère avec une hausse d'emplois de 16% en 15 ans. La population active représente 76,5% dont 67,8% a un emploi. Ces chiffres sont proches des collectivités atteignant le plein emploi.

On constate que les demandes au niveau communautaire représentent 8 % de celles de la Sarthe (1 588 pour 17 655 demandes dans La Sarthe), alors que le poids démographique est inférieur de 4 %. Le poids des recrutements saisonniers est aussi remarquable : il dépasse 30 % pour l'agriculture, les entreprises agro-alimentaires, les commerces et services

Pour autant, selon une enquête, 36 % des entreprises ont du mal à recruter quel que soit le type de poste et la qualification requise : ouvriers des industries agro-alimentaires, ouvriers non qualifiés du textile ou du cuir, employés de l'hôtellerie et des services, ajusteurs, monteurs, ouvriers qualifiés sur le Métal.

C'est le secteur de la construction qui est plus touché par cette problématique du fait d'une forte demande et de la concurrence d'autres secteurs plus rémunérateurs.

• **Un offre immobilière variée mais une vacance en augmentation**

La tendance qui apparaît est celle d'un ralentissement progressif de la construction. Cette évolution paraît cohérente avec les observations réalisées quant au ralentissement de la croissance démographique après 2008 et une progression de la vacance.

En effet, le parc de logements doit répondre à des enjeux qualitatifs et quantitatifs pour satisfaire les habitants. La part de logements anciens est élevée et la CCHS fait face au desserrement de la population et doit adapter son offre de logements à la structure de sa population ainsi qu'à sa demande.

Les logements anciens sont localisés dans les communes rurales. Le parc est ancien avec 40% de logements construits avant 1949 ; en comparaison, ce taux n'est que de 27% à La Ferté Bernard. De la même manière les communes les plus proches de la ville centre ont les constructions les plus récentes, comme l'atteste Cherré-Au avec seulement 13% et Cormes avec 30% de logement antérieurs à 1949. Ainsi, en enlevant le parc du pôle urbain, la part des logements antérieurs à 1949 dépasse 55% sur la CCHS.

Pour exemple, les communes éloignées comme Théligny ou Montmirail ont 70% de leur parc qui est

ancien.

La vacance risque de perdurer du fait de l'augmentation du nombre logements vacants. C'est une tendance qui se retrouve de manière homogène dans toutes les communes du territoire. Elle était de 8 % en 2014 et est passé à 10% en 2017. La question de l'adaptation de l'offre en termes de taille de logements est donc un enjeu.

• Des équipements et services répartis principalement sur 6 pôles

La communauté de communes compte un pôle supérieur (La Ferté-Bernard) et 6 pôles de proximité (Cherré-Au, La Chapelle-du-Bois, La Chapelle-Saint-Rémy, Le Luard, Montmirail et Tuffé-Val-de-la-Chéronne). Les communes de Cherré-Au et de Tuffé-Val-de-la-Chéronne ont une offre d'équipements et de services similaire, permettant de les différencier des autres pôles. Les 4 autres communes peuvent être caractérisées de relais dans les territoires plus ruraux.

La CCHS offre à ses habitants, ses entreprises et aux touristes une offre diversifiée et complémentaire de commerces, services et équipements ;

L'offre commerciale est, elle, essentiellement concentrée sur La Ferté-Bernard et Cherré-Au. Ainsi, les communes du nord de l'intercommunalité doivent traverser la ville centre pour atteindre un hyper ou supermarché.

A l'échelle du territoire, en termes d'équipements et services, les communes peuvent être réparties en 4 groupes

. Ville centre : Ferté-Bernard.

. Pôles secondaires : Tuffé, Cherré, Le Luard.

. Communes résidentielles : Avezé, Courgenard, Beillé, Boëssé-le-Sec, Cherreau, Cormes, La Chapelle-du-Bois, La Chapelle-Saint-Rémy, Duneau, Gréez-sur-Roc, Lamnay, Melleray, Montmirail, Préval, Sceaux-sur-Huisne, Saint-Aubin-des-Coudrais, Saint-Maixent, Villaines-la-Gonais.

. Communes rurales : La Bosse, Bouër, Champrond, Dehault, Prévelles, Saint-Denis-des-Coudrais, Saint-Jean-des-Échelles, Saint-Martin-des-Monts, Saint-Ulphace, Souvigné-sur-Même, Théligny, Vouvray-sur-Huisne.

• Peu d'alternatives à la voiture pour les déplacements

La Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise se caractérise par un maillage routier et ferroviaire important : la RD323 qui est une route départementale structurante tant à l'échelon local que régional, l'autoroute A11 accessible via les échangeurs de la Ferté et Connerré, et 3 gares TER.

Sur le reste du territoire, l'ensemble des communes dispose d'un maillage développé où les ramifications sont nombreuses.

Des aires de covoiturage se développent le long des axes clés des territoires français. C'est le cas le long des départementales D1 et de la RD323. Ainsi, il existe 4 aires de covoiturage sur le territoire intercommunal.

Au niveau de l'offre de transports en commun, l'EPCI compte deux lignes Aléop dont Les horaires ne correspondent pas aux horaires de travail (en moyenne 2 à 3 bus par jour dans les deux sens) et un service de transport à la demande pour les PMR, Mobili'TIS.

Sachant que 80% des déplacements sarthois liés au trajet domicile-travail sont réalisés en voiture, le taux de motorisation est important dans les ménages du territoire. En effet, près de 53% des habitants de la Ferté-Bernard y travaillent, contre 29% en moyenne pour les habitants des autres communes. (moyenne inférieure à celle du département). Le territoire a comme grand projet d'envergure, pour fluidifier la desserte de l'ensemble du territoire tout en renforçant la sécurité des usagers de réaliser une déviation de la Ferté-Bernard.

Quant aux déplacements doux, peu d'éléments sont développés à cet effet sur les communes. Les chemins de randonnée ne correspondent pas à la demande d'actifs et restent orientés vers le tourisme. En ce qui concerne le vélo, le constat reste le même. Même si quelques communes sont en cours de réflexion ou ont réalisé des aménagements, notamment entre Cherre-Au et La Ferté-Bernard sur une distance de 2 km.

• **Un environnement naturel et patrimonial riche**

La Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise se caractérise par la présence de deux vallées humides le long de l'Huisne et la Braye, qui sillonnent le territoire vallonné alternant des plateaux agricoles et bocagers.

Elle se définit aussi par un riche patrimoine architectural bâti, avec près de 32 monuments historiques, dont des églises, le château de Montmirail, le site archéologique de la Motte à Gréez-sur-Roc.

Le patrimoine non protégé est aussi bien présent avec 27 châteaux (le plus souvent dans des écrins végétaux), de nombreux bâtiments ruraux d'intérêt, des moulins, 15 lavoirs et une mare abreuvoir. En outre, le patrimoine naturel est tout aussi développé en raison du paysage présent.

Depuis 1998, le Pays du Perche Sarthois dont la communauté de communes fait partie est labellisé « Pays d'art et d'histoire ». De plus, la commune de la Ferté-Bernard est déclarée Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager depuis 1994 et celle de Montmirail comme Site Patrimonial Remarquable cours du mois d'avril 2021.

L'ensemble de ces éléments sont des atouts sur lesquels l'intercommunalité a développé sa stratégie touristique.

Les orientations de la communauté de communes quant au tourisme vert et notamment au développement des chemins de randonnée et de cyclotourisme est un élément de valorisation du patrimoine.

• **Une démarche environnementale nécessaire**

L'intercommunalité compte 6 captages d'eau potable, dont 3 sur la commune de Melleray. La qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire est très bonne.

Seules les communes de Champrond et de Saint-Denis-des-Echelles ne possèdent pas d'assainissement collectif. Les autres communes disposent d'une station d'épuration ou de lagunes. Les résultats de ces réseaux sont globalement bons, même quelques-uns doivent être améliorés.

Au niveau du patrimoine naturel, la forte pression de l'habitat pavillonnaire doit faire prendre conscience de l'enjeu de préservation des boisements sur les coteaux abrupts et les haies perpendiculaires aux pentes des bassins versants. Leur préservation, leur entretien limitent la surcharge en eau des vallées alluviales en ralentissant le parcours des eaux. Le maintien des ripisylves permet quant à lui de renforcer le continuum écologique entre les entités boisées, le bocage et l'axe des vallées humides.

Concernant les communes, les bâtiments publics et l'éclairage nécessitent une attention particulière dans le cadre de la transition énergétique quant aux besoins de rénovations énergétiques et matérielles.

1.2. Dispositifs en cours

La Communauté de communes s'est dotée de plans et schémas « stratégiques » ou sectoriels ; elle s'est par ailleurs engagée dans différentes démarches de contractualisation avec l'État ou ses opérateurs, ainsi qu'avec la Région ou d'autres acteurs locaux :

- Le **SCoT** (Schéma de Cohérence Territorial) du Perche Sarthois a été prescrit par délibération le 5 décembre 2018. Il concerne le territoire réuni des Communautés de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille, soit 52 communes et 44 210 habitants. Le SCoT affiche son ambition de renouer avec une dynamique démographique positive mais aussi et surtout de se structurer autour de son activité économique et son cadre de vie privilégié d'environnement rural de qualité.
- L'EPCI dispose d'un **PLUi** (Plan local d'urbanisme intercommunal) approuvé le 25 novembre 2020 et exécutoire depuis le 8 février 2021. Destiné à favoriser le développement du territoire, il a pour volonté d'harmoniser des règles applicables aux habitants pour les projets du quotidien (annexes, extensions, aspect extérieur). Un effort considérable a été effectué sur la réduction des surfaces urbanisables. Les terrains constructibles pour l'habitat (45 ha) ont été divisés par 5, ceux pour l'économie (66 ha) divisés 3. Pour autant, toutes les communes conservent des capacités de développement, soit dans l'enveloppe urbaine soit en extension. Ce plan est au service de la relance démographique et du confortement de son dynamisme économique.
- La CC du Pays de l'Huisne Sarthoise élabore concomitamment au SCoT et toujours conjointement avec la CC des Vallées de la Braye et de l'Anille un **PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial). Il a été prescrit par délibération en date du 1er février 2019.
- Elle s'est engagée avec 3 autres EPCI de deux autres régions dans la politique d'État « **Territoires d'industrie** » via la signature d'un protocole d'engagement. L'ensemble des actions a été initié avec un niveau d'avancement variable selon la dimension des projets.
- Elle a signé avec le Conseil régional un « **Contrat Territoire – Région 2020** », bâti autour de 3 axes stratégiques : le développement et l'attractivité du territoire, l'accès aux services dans la proximité, la transition écologique et énergétique.
- Deux communes (La Ferté-Bernard et Tuffé-Val-de-la-Chéronne) sont engagées dans le **programme Petites Villes de Demain**. Ce programme, lancé par l'Etat en 2020, vise à soutenir pendant une période de six ans (2020-2026) les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et montrant des signes de vulnérabilité, ainsi que leur intercommunalité
- Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités, la communauté de communes a souhaité acquérir la compétence et devenir Autorité Organisatrice de mobilité ; cette compétence n'intègre pas aujourd'hui les services exercés par la Région sur son territoire. Dans ce contexte, et en fonction des résultats des travaux préparatoires à la signature d'un Contrat Opérationnel de Mobilité (sur un bassin de mobilité comptant les Communautés de communes de l'Huisne-Sarthoise et Les Vallées de la Braye et de l'Anille, le territoire développera un programme de mobilité sur son territoire.

Dans le prolongement et en cohérence avec ces contrats et politiques locales, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire une démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition de la Communauté de communes de l’Huisne Sarthoise

Les constats dressés précédemment mettent en lumière les principaux défis auxquels le territoire doit répondre ; il s’agit notamment de :

- Conserver et développer l’attractivité des communes et de leur patrimoine en réalisant les aménagements et travaux nécessaires.
- Pérenniser le développement économique en accompagnant les entreprises dans leur développement à travers les services et la gestion du foncier
- Développer la marque « Perche Emeraude » pour accompagner l’ensemble des acteurs du territoire : économiques, associatifs et touristiques et le grand public.
- Accompagner la rénovation du parc immobilier tout en accompagnement le développement et l’adaptation de l’offre
- Conforter l’offre culturelle, sportive et touristique et rénover leurs infrastructures
- Limiter les consommations de ressources et d’énergie.

A travers le CRTE et les actions qui découleront, la Communauté de communes de l’Huisne Sarthoise entend apporter des éléments de réponse à ces défis, en cohérence avec les projets et politiques déjà engagées par ailleurs.

A cet effet, la CCHS décide de structurer les interventions de son CRTE autour de **5 grandes orientations** qui s’inscrivent pleinement dans les priorités recherchées par l’État à travers ces nouveaux contrats intégrateurs (relance et développement économique, transition écologique, cohésion territoriale). Ces 5 axes stratégiques sont :

- Orientation 1 : Favoriser un aménagement équilibré du territoire et qui en valorise le patrimoine paysager, bâti et naturel

Il s’agit ici de valoriser la qualité du territoire et de ses patrimoines en développant l’accessibilité des communes et leur mobilité interne.

Assurer la revitalisation des communes du territoire à travers l’aménagement urbain en lien avec la mobilité et la sécurité routière ainsi qu’à travers l’embellissement avec l’entretien et l’entretien des réseaux.

Entretenir le patrimoine des communes en rénovant des bâtiments iconiques tel que les églises.

- Orientation 2 : Affirmer et développer le potentiel économique du territoire

A travers cet axe, l’ambition recherchée est d’accompagner les acteurs économiques du territoire, des entreprises au tourisme, en développant l’attractivité et la visibilité du territoire avec la marque « Perche Emeraude », en facilitant l’accès au foncier et en assurant la rénovation et le développement d’éléments touristiques.

- Orientation 3 : Soutenir la mise en place d’équipements structurants et conforter l’offre de services de proximité

L’objectif est d’assurer une qualité de services à l’ensemble des habitants du territoire en assurant l’entretien des bâtiments communaux, proposer des infrastructures de qualité pour accueillir les enfants de la crèche à l’école. L’axe 3 vise aussi à conforter l’offre culturelle, sportive et touristique en rénovant et développant l’offre. Cette volonté est accompagnée d’une réflexion et de projets portant sur le développement de l’offre de mobilité.

- Orientation 4 : Répondre aux besoins de la population en matière de logements

La communauté de communes souhaite assurer la pérennité de l'offre de logements, quantité et qualité, pour répondre à sa population et rester attractif pour de nouveaux arrivants. Pour ce faire, elle va relancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat tout en déployant et renforçant l'offre de logements social et senior ainsi que la viabilisation de terrains destinés à permettre la construction de logements adaptés à la demande et à la typologie démographique.

-- Orientation 5 : Soutenir la transition énergétique et la préservation des ressources du territoire

Soucieux de ces sujets d'avenir, la CCHS ambitionne d'accompagner un certain nombre de projets destinés à assurer : un service d'assainissement de qualité tout en renforçant le réseau d'eaux pluviales et la capacité de traitement des eaux usées, une moindre consommation énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage communal.

Article 3 – Les orientations et leur déclinaison en objectifs

Les orientations sont déclinées en objectifs comme suit :

- Orientation 1 : Favoriser un aménagement équilibré du territoire et qui en valorise le patrimoine paysager, bâti et naturel**

- 1.1 : Faciliter l'accessibilité dans les communes
 - 1.2 : Travailler à la revitalisation urbaine
 - 1.3 : Entretenir et rénover la patrimoine bâti

- Orientation 2 : Affirmer et développer le potentiel économique du territoire**

- 2.1 : Développer et amplifier « Perche Emeraude » la marque du territoire
 - 2.2 : Consolider l'accueil des entreprises et l'offre foncière
 - 2.3 : Développer et accompagner l'offre touristique

- Orientation 3 : Soutenir la mise en place d'équipements structurants et conforter l'offre de services de proximité**

- 3.1 : Rénover les bâtiments communaux
 - 3.2 : Rénover et renforcer les infrastructures destinées à l'enfance
 - 3.3 : Entretenir et développer l'offre et les infrastructures culturelles et sportives
 - 3.4 : Consolider et renforcer les réseaux et outils numériques

- Orientation 4 : Répondre aux besoins de la population en matière de logements et de mobilité**

- 4.1 : Travailler l'offre de mobilité
 - 4.2 : Lancer une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
 - 4.3 : Rénover et développer le parc social et senior
 - 4.4 : Développer et adapter l'offre de logements grand public

- **Orientation 5 : Soutenir la transition énergétique et la préservation des ressources du territoire**
 - 5.1 : Améliorer et restructurer les réseaux d'eau pluviale et d'assainissement
 - 5.2 : Initier des travaux de rénovation énergétique, d'économie d'énergie et développer les énergies renouvelables.

Ces objectifs opérationnels sont assortis d'une liste d'indicateurs d'évaluation.

Ces orientations, objectifs stratégiques et objectifs opérationnels, servent de trame au plan d'actions.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, ces orientations et objectifs seront validés par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction des orientations du territoire qui se déclinent en projets. L'ensemble des projets 2023-2026 inscrits au contrat figure dans le tableau de synthèse, en annexe 4. Les projets matures (2022) font l'objet d'une fiche jointe en annexe 2.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le plan d'action intègre les projets relevant du contrat « Petites Villes de Demain » qui concernent les communes de La Ferté-Bernard et Tuffé-Val-de-la-Chéronne.

4.2. Validation des projets

Les projets du CRTE sont décrits dans le tableau de synthèse 2023-2026 en annexe 4. Le tableau répartit les projets selon les orientations.

Les projets envisagés deviennent des « fiches projets » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'ils peuvent démarrer dans l'année en cours.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de

- financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning, projets, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des projets dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les projets sont inscrits chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (cf. annexe 1).

4.3. Projets et actions

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à une convention de financement annuelle lors du comité de pilotage.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les projets ou les fiches actions seront validés au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat : les opérateurs tels l'ANCT, le Cerema, l'Ademe la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, l'agence technique départementale, le CAUE.... L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les

investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les projets amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les projets et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des projets inscrits à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des projets entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des projets proposés aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches projets, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un(e) responsable du pilotage du CRTE et à affecter un(e) chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'une personne chargée de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des projets qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les projets, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des projets inscrits au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des projets inscrits dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions des établissements publics et opérateurs peuvent, en fonction de l'avancement des prévisionnels financiers, être indiquées au sein de chaque fiche projet en annexe 2.

6.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'Etat, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité départemental du plan de relance, et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologues existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des projets ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (intégration, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

En complément des services de l'Etat (Préfecture, sous-Préfecture, Direction Départementale des Territoires) et de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, il sera composé :

- D'un représentant des services du Conseil Départemental de la Sarthe
- D'un représentant des services du Conseil Régional des Pays de la Loire

En fonction des sujets portés à l'ordre du jour, le Comité Technique pourra être complété par les services des structures partenaires (ADEME, Banque des Territoires, Agence de l'eau, ...)

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des projets prévus au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de projets.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets portés par le CRTE et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des projets du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

La communauté de communes souhaite programmer, une à deux fois par an, à l'occasion de la conférence des maires un bilan des projets réalisées ainsi qu'un moment de concertation quant aux futurs projets.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et projets (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et projets) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. *

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les orientations, déclinées en thématique, sont assorties d'indicateurs d'évaluation listés en annexe 3.

Si la liste des projets arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouveaux projets, ces derniers seront pris en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs pourront être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat prend fin en mars 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre de projets.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé à Mamers, le 8 décembre 2021

Pour le Président de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, le Président, Didier Reveau



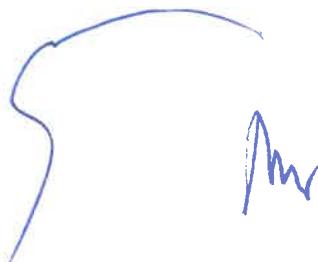
Pour l'Etat,
Le sous-préfet de Mamers, Olivier Compain



Pour le Conseil Régional,
La Présidente, Christelle Morançais



Pour le Conseil Départemental,
Le Président, Dominique Le Mener,



Pour La Caisse des Dépôts – Banque des Territoires,
Le Directeur territorial Mayenne Sarthe,
Olivier Variot

Sommaire des annexes

Annexe 1.

Convention financière annuelle 2021 relative au contrat de relance et de transition écologique

Annexe 2.

Les fiches projets 2022

Annexe 3.

Tableau des indicateurs de réalisation par orientation

Annexe 4.

Liste des projets 2023-2026

Sommaire des annexes

Annexe 1.

Convention financière annuelle 2021 relative au contrat de relance et de transition écologique

Annexe 2.

Les fiches projets 2022

Annexe 3.

Tableau des indicateurs de réalisation par orientation

Annexe 4.

Liste des projets 2023-2026

**CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
pour la Communauté de communes
de l'Huisne Sarthoise

ANNEXE 1

Convention financière annuelle 2021 relative au contrat
de relance et de transition écologique



PREFECTURE DELA SARTHE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet de la Sarthe
Représenté par le sous-préfet de l'arrondissement de Mamers

d'une part,

ET

La Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise représentée par le Président, Didier Reveau

Préambule :

En tant qu'accord-cadre plurianuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique, signé le 8 décembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orient- ation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
1	Sécurité routière	Beillé	3 598,79 €	2 518,79 €	1 080,00 €	0,00 €
3	Rénovation de la toiture école (préau, maternelle)	Boëssé-le-Sec	20 660,14 €	13 660,14 €	7 000,00 €	0,00 €
2	Extension de la zone d'activités du Coutier	CDC du Pays de l'Huisne Sarthoise	4 962 227,00 €	4 462 227,00 €	500 000,00 €	0,00 €
3	Remplacement de la chaudière fuel de l'école de Cherreau	Cherré-Au	29 951,68 €	21 432,68 €	8 519,00 €	0,00 €
1	Restauration du Château du Domaine du Haut Buisson	Cherré-Au	658 706,00 €	469 472,00 €	139 500,00 €	49 734,00 €
1	Aménagement de la rue Henri Poussin du n°26 au 46	Cormes	173 680,05 €	57 709,05 €	73 760,00 €	42 211,00 €
1	Construction sanitaire public, aménagement espace Jean Dumur	Courgenard	118 900,00 €	40 943,90 €	26 728,00 €	51 228,10 €
5	Création de l'éclairage public dans le lotissement du Champ de la Grange	Duneau	30 078,00 €	24 062,00 €	6 016,00 €	0,00 €
3	Création d'aires de loisir	Duneau	103 165,98 €	40 409,98 €	30 960,00 €	31 796,00 €
5	Travaux d'éclairage public	La Chapelle-Saint-Rémy	27 000,00 €	18 900,00 €	8 100,00 €	0,00 €
5	Travaux de mise aux normes et d'amélioration du système d'assainissement	La Ferté-Bernard	684 432,00 €	420 432,00 €	264 000,00 €	0,00 €
3	Sécurisation du portillon de l'école 14 rue des Bains	Le Luart	2 825,50 €	566,50 €	847,00 €	1 412,00 €
5	Restructuration du réseau d'assainissement d'eaux usées et extension du réseau d'assainissement impasse des Mardelles	Le Luart	517 960,00 €	412 999,00 €	92 461,00 €	12 500,00 €
1	Aménagement d'une dent creuse et de la place Abbé Brière au cœur du village	Préval	458 000,00 €	191 364,00 €	137 400,00 €	129 236,00 €

5	Ingénierie territoriale – Réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux	Saint-Aubin-des-Coudrais	6525,00 €	4 567,00 €	1 958,00 €	0,00 €
1	Aménagement rue de la Duguerie	Saint-Maixent	109 893,00 €	62 525,00 €	32 968,00 €	14 400,00 €
3	Extension de l'atelier municipal	Saint-Ulphace	65 000,00 €	21 000,00 €	19 500,00 €	24 500,00 €
5	Bâtiment communal – Mairie – Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture	Sceaux-sur-Huisne	68 057,84 €	32 083,84 €	20 417,00 €	15 557,00 €
5	Bâtiments communaux – Rénovation énergétique de deux annexes à la mairie	Sceaux-sur-Huisne	93 665,10 €	47 079,10 €	27 352,00 €	19 234,00 €
3	Projet atelier communal	Tuffé Vai de la Chéronne	320 310,00 €	200 310,00 €	120 000,00 €	0,00 €

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	DSIL rénovation énergétique	Autres (préciser)
1 518 566,00 €	995 961,00 €	439 317,00 €	47 417,00 €		35 871,00 €	

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

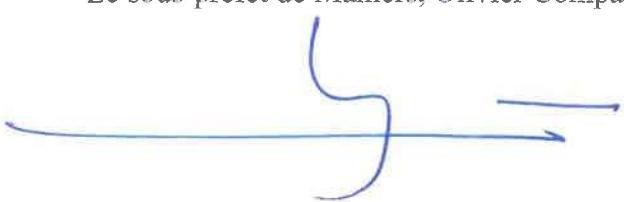
ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Pour le Président de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise,
le Président, Didier Reveau



Pour l'État,
Le sous-préfet de Mamers, Olivier Compain



**CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**pour la Communauté de communes
de l'Huisne Sarthoise**

ANNEXE 2

Les projets 2022

Aménagement Centre Bourg Cherreau et Liaison piétonne (Salle des Fêtes - Ecole - Stade - Lotissement)

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	1
Maître d'ouvrage	Cherré-Au
Description de l'action	<p>La Commune de CHERRÉ-AU a signé en novembre 2020 une convention d'accompagnement avec le CAUE de la Sarthe pour mener une réflexion sur la requalification urbaine de l'îlot en cœur de ville de la Commune historique de courAU.</p> <p>Les objectifs du projet visent à améliorer le cadre de vie des habitants, préserver le patrimoine bâti existant, satisfaire les besoins de la population et de l'École, poursuivre la liaison piétonne Centre Bourg - Terrain de Sport.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	400 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'aménagements urbains réalisés

Aménagement Abords Résidence Séniors

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	2
Maître d'ouvrage	Cherré-Au
Description de l'action	<p>Un bailleur social prévoit la construction d'une Résidence Séniors comprenant 6 logements T2 et 7 logements T3.</p> <p>Le projet de la commune porte sur l'aménagement des abords de la résidence dans le but de créer un espace extérieur de convivialité pour les résidents.</p> <p>Les travaux à réaliser consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la démolition d'un garage, - la création d'un cheminement piéton entre le domaine public et la Résidence Séniors, - l'aménagement paysager sur environ 280 m².
Partenaires	
Coût prévisionnel	40 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'aménagements urbains réalisés

Sécurisation du centre-bourg

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	3
Maître d'ouvrage	Gréez-sur-Roc
Description de l'action	Aménagement le long de la départementale, rambarde de sécurisation de la terrasse du restaurant...
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes ayant engagé des opérations de requalification des espaces publics de centre-bourgs ou d'entrée de ville

Aménagement du Bourg - Rues + PMR

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	4
Maître d'ouvrage	Gréez-sur-Roc
Description de l'action	Rue de l'Église, Rue du Nord et trottoirs PMR
Partenaires	
Coût prévisionnel	137 097 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes ayant engagé des opérations de requalification des espaces publics de centre-bourgs ou d'entrée de ville

Réaménagement de la place de l'église

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	5
Maître d'ouvrage	La Bosse
Description de l'action	Afin de rendre attractif le bourg et permettre à l'unique commerce (restaurant) de bénéficier d'un cadre plus agréable, la commune avec l'aide du CAUE envisage de réaménager la place de l'église
Partenaires	
Coût prévisionnel	100 à 200 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes ayant engagé des opérations de requalification des espaces publics de centre-bourgs ou d'entrée de ville

Aménagement centre-bourg

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	6
Maître d'ouvrage	La Chapelle-Saint-Rémy
Description de l'action	Enfouissement réseaux Trottoir éclairage public
Partenaires	
Coût prévisionnel	80 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes ayant engagé des opérations de requalification des espaces publics de centre-bourgs ou d'entrée de ville

Enfouissement de réseaux rue des Vignes

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	7
Maître d'ouvrage	Le Luart
Description de l'action	Les travaux relatifs à la dissimulation des réseaux téléphoniques consisteront en : - La réalisation de tranchées, le percement, la fouille réduite, l'intervention sur réseaux existants, le transport
Partenaires	
Coût prévisionnel	88 080 €
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes ayant engagé des opérations de requalification des espaces publics de centre-bourgs ou d'entrée de ville

Enfouissement réseaux

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	8
Maître d'ouvrage	Melleray
Description de l'action	Enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques
Partenaires	
Coût prévisionnel	100 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes ayant engagé des opérations de requalification des espaces publics de centre-bourgs ou d'entrée de ville

Aménagement centre-bourg

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	9
Maître d'ouvrage	Melleray
Description de l'action	Suite aux travaux d'enfouissement, Rue des bonnes dames et rue Mondoubleau : réfection des trottoirs, installation de nouveaux éclairages(LED) et réfection de l'enrobé de la route
Partenaires	
Coût prévisionnel	80 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes ayant engagé des opérations de requalification des espaces publics de centre-bourgs ou d'entrée de ville

Aménagement de la chaussée et de la place du village

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	10
Maître d'ouvrage	Saint-Denis-des-Coudrais
Description de l'action	Amélioration des bordures, trottoirs et de la place du village pour rendre le bourg attractif et sécurisé pour les piétons.
Partenaires	
Coût prévisionnel	45 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes ayant engagé des opérations de requalification des espaces publics de centre-bourgs ou d'entrée de ville

Enfouissement des Réseaux

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	11
Maître d'ouvrage	Tuffé-Val-de-la-Chéronne
Description de l'action	Enfouissement des réseaux et éclairage public ainsi que l'aménagement de trottoirs Rue de la Libération
Partenaires	
Coût prévisionnel	220 000 k€
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes ayant engagé des opérations de requalification des espaces publics de centre-bourgs ou d'entrée de ville

Sécurité routière

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	12
Maître d'ouvrage	Villaines-la- Gonais
Description de l'action	Aménagement de l'entrée de bourg route de la Ferté
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes ayant engagé des opérations de requalification des espaces publics de centre-bourgs ou d'entrée de ville

Travaux de voirie

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	13
Maître d'ouvrage	Bouët
Description de l'action	Travaux d'entretien de plusieurs routes communales (VC 6, VC408, VC2, impasse de la Gare)
Partenaires	
Coût prévisionnel	100 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'aménagements urbains réalisés

Mise en place d'un parking autour de la mairie

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	14
Maître d'ouvrage	Dehault
Description de l'action	En attente de l'achat d'un espace face à la mairie, aménagement de l'accès et d'un parking pour les appartements contigus à cet endroit
Partenaires	
Coût prévisionnel	50 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'aménagements urbains réalisés

Aménagement de la place de l'église

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	15
Maître d'ouvrage	Gréez-sur-Roc
Description de l'action	marquage du parking
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'aménagements urbains réalisés

Création de places de stationnement

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	16
Maître d'ouvrage	Gréez-sur-Roc
Description de l'action	Création de places de stationnement Rue des chemins Verts, modification du rond-point, marquage de la voirie
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'aménagements urbains réalisés

Réalisation d'un trottoir rue St Jean

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	17
Maître d'ouvrage	Lamnay
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	30 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'aménagements urbains réalisés

Poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments communaux

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	18
Maître d'ouvrage	Lamnay
Description de l'action	Mairie, agence postale, église, école, vestiaire foot, commerce etc...
Partenaires	
Coût prévisionnel	145 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'aménagements urbains réalisés

Aménagement place Michel Pesche

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	19
Maître d'ouvrage	Préval
Description de l'action	Construction nouveaux parkings sur nouvelle parcelle
Partenaires	
Coût prévisionnel	100 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'aménagements urbains réalisés

Signalétique, panneau-vitrine d'information et panneaux Petite Cité de Caractère pour les entrées d'agglomération

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	20
Maître d'ouvrage	Montmirail
Description de l'action	<p>La Commune de Montmirail, Petite Cité de Caractère, attache une grande importance à son patrimoine architectural et à la mise en valeur de celui-ci, ainsi qu'à l'accueil de ses visiteurs toujours plus nombreux.</p> <p>Afin d'aider les visiteurs à s'orienter et à s'informer dans le village, la Commune souhaite harmoniser la signalétique conformément à la Charte des Petites Cités de Caractère, et installer un panneau-vitrine pour informer la population et les touristes, ainsi que des panneaux « Petite Cité de Caractère » à chaque entrée d'agglomération.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	6 462 €
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'aménagements urbains réalisés

Plan cavalier

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	21
Maître d'ouvrage	Montmirail
Description de l'action	Pour valoriser plus encore la Petite Cité de Caractère, la Commune a décidé de réaliser un plan cavalier, qui sera utilisé pour la réédition du parcours de découverte du patrimoine de la Petite Cité de Caractère de Montmirail, mais aussi comme support de travail ou de communication pour différents projets futurs.
Partenaires	
Coût prévisionnel	6 600 €
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'aménagements urbains réalisés

Diagnostic Eglise

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	22
Maître d'ouvrage	Sceaux-sur-Huisne
Description de l'action	Réalisation d'un diagnostic de l'église Saint-Germain par un architecte du patrimoine
Partenaires	
Coût prévisionnel	7 500 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Rapport (pourcentage) de patrimoine rénové sur le total du bâti patrimonial nécessitant un entretien

Eglise

Orientation stratégique n°	1
Projet n°	23
Maître d'ouvrage	Souvigné-sur- Même
Description de l'action	Rénovation de l'église St Martin : - Etude/diagnostic, dépose urgente des boiseries (2021) - Diagnostic des autres travaux intérieurs et extérieurs, puis réalisation (2022-2026)
Partenaires	
Coût prévisionnel	480 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Rapport (pourcentage) de patrimoine rénové sur le total du bâti patrimonial nécessitant un entretien

Perche Emeraude

Orientation stratégique n°	2
Projet n°	24
Maître d'ouvrage	CC Huisne Sarthoise
Description de l'action	Développement de la stratégie d'attractivité intercommunale, portée par la marque « Perche Emeraude »
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre des actions de marketing et de communication engagées dont % avec les entreprises, dont % avec les associations, dont % avec les communes.

Extension de la ZA du Coutier

Orientation stratégique n°	2
Projet n°	25
Maître d'ouvrage	CC Huisne Sarthoise
Description de l'action	Extension de la ZA du Coutier en vue d'accueillir un projet économique majeur
Partenaires	
Coût prévisionnel	5,15 M€
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de travaux et/ou promotion engagés sur les ZA et nombre d'entreprises dont commerce accueillis et/ou accompagnés + évolution du nombre de commerce sur le territoire

Reconstruction d'un restaurant

Orientation stratégique n°	2
Projet n°	26
Maître d'ouvrage	Montmirail
Description de l'action	<p>Le Dimanche 13 avril 2014, le seul restaurant du village, situé au pied du château a été détruit par un incendie accidentel, et depuis le bâtiment tombe en ruine.</p> <p>Tant pour les habitants que pour les visiteurs de passage, la Commune de Montmirail souhaite la réouverture d'un restaurant.</p> <p>Le 15 juillet 2019, la Commune de Montmirail a acquis le terrain situé 11bis place du Château et 23 rue du Docteur Castaing à Montmirail, afin de reconstruire un restaurant, et cédé au Conseil Départemental de la Sarthe la partie du terrain sur laquelle est implantée la maison du Bailli, en vue de la réhabiliter et d'y installer une bibliothèque.</p> <p>Le château, suite à un changement de propriétaire, accueille des chambres d'hôtes, des animations telles que des concerts et a élargi sa période d'ouverture au public, ce qui accroît sa fréquentation, ainsi que celle du village.</p> <p>La Commune, en concertation avec le Conseil Départemental, a déposé un permis de démolir pour l'ancien restaurant, et souhaite le reconstruire, en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France.</p> <p>Le restaurant, lorsqu'il sera reconstruit, aménagé et équipé, sera loué.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	600 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de travaux et/ou promotion engagés sur les ZA et nombre d'entreprises dont commerce accueillis et/ou accompagnés + évolution du nombre de commerce sur le territoire

Extension de l'accueil et du hall d'exposition de l'Abbaye

Orientation stratégique n°	2
Projet n°	27
Maître d'ouvrage	Tuffé-Val-de-la-Chéronne
Description de l'action	<p>Le site accueille actuellement près de 7 000 visiteurs par an (toutes activités confondues). Afin d'assurer cette activité, de la professionnaliser et la pérenniser, l'association a recruté un salarié pour la valorisation du patrimoine et a mis en place dans le cloître un espace d'accueil et une boutique.</p> <p>La problématique est que cet espace est trop petit et pas fonctionnel. Il n'y a pas de bureau pour la salariée, il y a des courants d'air et un seul sanitaire pour le public.</p> <p>Ce nouveau bâtiment permettra d'accueillir mieux le public notamment les personnes à mobilité réduite.</p> <p>Ce bâtiment sera doté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une salle d'accueil de 50 m² servant de lieu d'information, présentoir pour les produits locaux, de lieu de réunion - d'un bureau de 18 m² - d'un local archives de 12 m² - d'un espace sanitaire comprenant 2 WC accessibles PMR - d'un coin office - d'une terrasse extérieure <p>Ce nouvel espace sera l'entrée principale du site de l'Abbaye (Projet PVD)</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	303 100 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Montant des investissements annuels

Petite cité de caractère : mise en valeur des sentiers des remparts

Orientation stratégique n°	2
Projet n°	28
Maître d'ouvrage	Montmirail
Description de l'action	La commune apprécie que ses visiteurs puissent emprunter des chemins pédestres en toute sécurité. C'est pour cela que le sentier des remparts doit être mis en valeur afin de réparer ses barrières pour limiter tout danger et pour ainsi proposer à ses touristes une balade calme et paisible.
Partenaires	
Coût prévisionnel	2 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Montant des investissements annuels

Réfection de l'Embarcadère du Lac de Tuffé

Orientation stratégique n°	2
Projet n°	29
Maître d'ouvrage	Tuffé-Val-de-la-Chéronne
Description de l'action	Travaux de remplacement de l'embarcadère
Partenaires	
Coût prévisionnel	100k€ à 200k€
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Montant des investissements annuels

Création d'une liaison consistant à relier le bourg de Beillé à la gare SNCF

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	30
Maître d'ouvrage	Beillé
Description de l'action	Liaison sur une distance de 1.6km Lancement du projet en 2020 En fonction de l'avancement des acquisitions foncières, les travaux pourraient débuter au 2e semestre 2021 avec mise en service en 2022
Partenaires	
Coût prévisionnel	126 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets intercommunaux et communaux initiés

Aménagement Piste cyclable et Trottoirs sur RD 1 et Route de Cormes

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	31
Maître d'ouvrage	Cherré-Au
Description de l'action	<p>Le projet vise à</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécuriser les déplacements piétons et vélos, - favoriser la mobilité par déplacements doux, - créer une continuité avec les liaisons douces existantes. <p>Les travaux à réaliser porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> * RD 1 : création de trottoirs, création d'un accès piétons pour le futur Lotissement "Les Chaintres", création d'un accès Zone Valmer permettant une jonction entre Cormes et Cherré-Au et créant un maillage de liaisons douces. * Route de Cormes : création de trottoirs et d'une liaison douce
Partenaires	
Coût prévisionnel	272 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets intercommunaux et communaux initiés

Liaison piétonne avec Espace Naturel des Ajeux

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	32
Maître d'ouvrage	Cherré-Au
Description de l'action	<p>Le projet vise à assurer une continuité avec un cheminement piéton entre CHERRÉ-AU et LA FERTÉ-BERNARD et ainsi permettre un accès à la Zone Naturelle des Ajeux.</p> <p>Les travaux à réaliser comprendront la restauration d'un pont existant pour franchir l'Huisne.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	50 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Aménagement de la RD42 en agglomération

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	33
Maître d'ouvrage	Cormes
Description de l'action	Le nouveau lotissement sur la RD 42 est déjà aménagé en zone 30 avec plateaux ralentisseurs et liaison (2020). L'objectif est de continuer cet aménagement vers le centre bourg jusqu'au écoles (projet : prolongation de la zone 30 avec 2 plateaux ralentisseurs, trottoirs aux normes PMR et parking voitures).
Partenaires	
Coût prévisionnel	180 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets intercommunaux et communaux initiés

Création de trottoirs aux normes PMR rue St Segré

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	34
Maître d'ouvrage	Cormes
Description de l'action	La commune a l'obligation de rendre accessible le futur commerce avec la création de trottoirs aux normes PMR, extension de la zone 30 et création de stationnement PMR
Partenaires	
Coût prévisionnel	150 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Aménagement de bourg et liaison douce

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	35
Maître d'ouvrage	Duneau
Description de l'action	Réalisation d'une étude
Partenaires	
Coût prévisionnel	21 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Création d'un centre aquatique intercommunal [PHASE 1]

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	36
Maître d'ouvrage	CC Huisne Sarthoise
Description de l'action	Le projet vise à offrir à tous les publics un équipement fonctionnel et de qualité, de portée intercommunale.
Partenaires	
Coût prévisionnel	8,6 M€
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'actions engagées

Création d'un centre aquatique intercommunal [PHASE 2]

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	37
Maître d'ouvrage	CC Huisne Sarthoise
Description de l'action	En complément du projet initial et dans une logique environnementale (gain sur le plan énergétique, économie d'eau, réduction de la maintenance...), des équipements complémentaires seront apportés au projet structurant de complexe aquatique.
Partenaires	
Coût prévisionnel	1,8 M€
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'actions engagées

Aires de jeux et City Stade

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	38
Maître d'ouvrage	Cherré-Au
Description de l'action	<p>La Commune historique de CHERREAU dispose d'un terrain de sport aménagé en 2003. Il est l'unique lieu pour la pratique du sport des habitants et des enfants de l'école et dispose de l'unique structure de jeux pour les enfants.</p> <p>Sur la Commune historique de CHERRÉ, le Parc de La Borde est aménagé de : deux jeux et une structure pour les enfants de 2 à 8 ans, un panier de basket, un City-stade.</p> <p>Le projet consiste :</p> <p>*sur le terrain de sport de CHERREAU en, l'aménagement d'une aire de jeux close pour les enfants de 1 à 10 ans, d'une aire de jeux pour les enfants de 10 à 14 ans, l'installation d'un City-stade, et l'aménagement d'une piste d'athlétisme de 50 m.</p> <p>*au Parc de La Borde à CHERRÉ en, l'aménagement d'une aire de jeux close pour les enfants de 1 à 10 ans et d'une aire de jeux pour les enfants de 10 à 14 ans.</p> <p>Les objectifs visent à améliorer le cadre de vie des habitants et principalement des enfants, répondre aux besoins de l'École de CHERREAU pour la pratique du sport, et mettre à disposition des habitants un espace dédié à la pratique du sport.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	285 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'actions engagées corrélé à l'évaluation de la fréquentation avant / après

Espace générationnel

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	39
Maître d'ouvrage	Dehault
Description de l'action	Espace de jeux pour les plus jeunes, terrain de boule pour les ainés, espace couvert convivial pour échanger sur : littérature, musique, nouvelles du moment, installation dans cette espace de toilettes publiques. Le tout au centre village en se servant du parking salle des fêtes
Partenaires	
Coût prévisionnel	100 000€
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'actions engagées corrélé à l'évaluation de la fréquentation avant / après

Terrain de foot

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	40
Maître d'ouvrage	La Chapelle-Saint-Rémy
Description de l'action	Après le rachat du presbytère dans le cadre d'un accompagnement Etablissement Public Foncier Mayenne Sarthe, la commune souhaite rénover et réhabiliter le bâtiment pour en faire un espace d'accueil périscolaire.
Partenaires	
Coût prévisionnel	250 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'actions engagées corrélé à l'évaluation de la fréquentation avant / après

Aire de jeux

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	41
Maître d'ouvrage	Lamnay
Description de l'action	Installation d'une aire de jeux supplémentaire pour les enfants
Partenaires	
Coût prévisionnel	80 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'actions engagées corrélé à l'évaluation de la fréquentation avant / après

City Stade

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	42
Maître d'ouvrage	Le Luart
Description de l'action	Création d'un plateau multi-sports
Partenaires	
Coût prévisionnel	77 603 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'actions engagées corrélé à l'évaluation de la fréquentation avant / après

Résidence d'artistes

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	43
Maître d'ouvrage	Saint-Denis-des-Coudrais
Description de l'action	Acquisition d'un bordage à proximité de l'église en vue de créer une résidence d'artistes et accueillir des masters class de chant lyrique de façon plus régulière, en lien avec le festival de la Chéronne
Partenaires	
Coût prévisionnel	220 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Création d'un jardin public

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	44
Maître d'ouvrage	Sceaux-sur-Huisne
Description de l'action	Créer un jardin public sur un espace proche de la Mairie
Partenaires	
Coût prévisionnel	30 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Mise aux normes de la salle communale avec économies d'énergie

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	45
Maître d'ouvrage	Vouvray-sur-Huisne
Description de l'action	Réhabilitation de la salle communale (qui sert de salle de réunions) avec extension pour installer un bloc sanitaire pour le personnel communal.
Partenaires	
Coût prévisionnel	200 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'actions engagées corrélé à l'évaluation de la fréquentation avant / après

Réseau informatique Mairie

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	46
Maître d'ouvrage	La Ferté-Bernard
Description de l'action	Evolution du système informatique (réseau – serveur).
Partenaires	
Coût prévisionnel	150 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Montant des investissements annuels

Acquisition matériel pour l'atelier communal

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	47
Maître d'ouvrage	Lamnay
Description de l'action	Acquisition d'ordinateurs et/ ou tablettes (ou téléphones portables) pour les différents services
Partenaires	
Coût prévisionnel	3 500 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Montant des investissements annuels

Convention territoriale globale

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	48
Maître d'ouvrage	CC Huisne Sarthoise
Description de l'action	Diagnostic partagé et programme d'actions en vue de la conclusion d'une convention territoriale globale avec la CAF
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Extension Micro-crèche "Les P'tites Frimousses"

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	49
Maître d'ouvrage	Cherré-Au
Description de l'action	<p>La Commune historique de CHERRÉ a ouvert en avril 2011 une Micro-crèche pouvant accueillir 10 enfants âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans révolus. En 2021, la Commune de CHERRÉ-AU a fait l'acquisition d'une habitation voisine pour son projet d'extension. Il est prévu pour ce projet de recourir à l'organisation d'un mini concours pour retenir un architecte.</p> <p>Les objectifs du projet visent à augmenter la capacité d'accueil de 10 à 12 enfants, et augmenter la surface existante (Salle de jeux, Dortoirs, Salle d'activités).</p> <p>Les travaux à réaliser consisteront soit à la réhabilitation de l'habitation, soit à la démolition de celle-ci et la construction d'une extension.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	500 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Réhabilitation des sanitaires et anciens logement de l'école Gutenberg et extension du préau

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	50
Maître d'ouvrage	La Chapelle-du-Bois
Description de l'action	L'école Gutenberg est située au 1 rue des écoles, l'ancien logement se situe aux abords du groupe scolaire, ce qui nous permet de l'intégrer aux locaux scolaires. La vétusté et la non conformité de ce local nous amène à sa réfection globale en tenant compte des normes d'accessibilité et énergétiques. Les sanitaires des élèves sont également vétustes et ne répondent pas à l'accessibilité des P.M.R.
Partenaires	
Coût prévisionnel	328 500 €
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Rénovation du Restaurant Scolaire

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	51
Maître d'ouvrage	Tuffé-Val-de-la-Chéronne
Description de l'action	Restauration du restaurant scolaire avec modification au "format" Self-service
Partenaires	
Coût prévisionnel	25 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Extension Salle Beauregard en Salle Multi Activités

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	52
Maître d'ouvrage	Cherré-Au
Description de l'action	<p>La Salle Beauregard a été construite en 1987. Elle est utilisée, par les associations pour leurs activités, pour le service de restauration scolaire en période scolaire, et elle est mise en location pour les particuliers ou autres.</p> <p>La Commune doit aujourd'hui répondre à un besoin en terme d'espace pour accueillir des activités associatives.</p> <p>L'objectif du projet vise à augmenter l'offre d'activités pour les habitants.</p> <p>Les travaux à réaliser consiste en la construction d'une extension.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	+ de 200 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Création d'une salle des archives

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	53
Maître d'ouvrage	Duneau
Description de l'action	Création d'une salle d'archives dans le genier de la mairie
Partenaires	
Coût prévisionnel	20 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

PHASE 1 : Ateliers municipaux

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	54
Maître d'ouvrage	La Ferté-Bernard
Description de l'action	Rénovation des bâtiments. Désamiantage de certaines toitures des services techniques (Coût global (PHASE 1 et 2) = 280 000 € ht)
Partenaires	
Coût prévisionnel	140 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Réhabilitation de l'Espace culturel d'animation et de loisirs

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	55
Maître d'ouvrage	La Ferté-Bernard
Description de l'action	<p>Réhabilitation du bâtiment "ESCAL Ecole de Musique" avec mise aux normes électrique et accessibilité. Projet d'optimisation de volume, espaces mutualisés avec un groupe scolaire adjacent au bâtiment. Espaces dédiés musique permettant d'optimiser les moments d'apprentissages avec création auditorium.</p> <p>Réhabilitation du bâtiment "ESCAL Ecole de Musique" avec mise aux normes électrique et accessibilité. Projet d'optimisation de volume, espaces mutualisés avec un groupe scolaire adjacent au bâtiment. Espaces dédiés musique permettant d'optimiser les moments d'apprentissages avec création auditorium.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	2 910 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Montant des investissements annuels

rénovation de garages locatifs communaux

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	56
Maître d'ouvrage	Montmirail
Description de l'action	La commune est propriétaire de garages locatifs, qui nécessitent des travaux de rénovation (toiture et porte).
Partenaires	
Coût prévisionnel	29 198 €
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Rénovation Toiture d'un bâtiment communal

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	57
Maître d'ouvrage	Montmirail
Description de l'action	Réfection de la toiture d'un bâtiment communal, qui accueille le local de pause des facteurs, et des logements
Partenaires	
Coût prévisionnel	15 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Toilettes publiques

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	58
Maître d'ouvrage	Montmirail
Description de l'action	Les toilettes publiques de Montmirail étant vétustes, il faut les rénover afin d'améliorer le confort des touristes.
Partenaires	
Coût prévisionnel	50 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Atelier Communal

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	59
Maître d'ouvrage	Tuffé-Val-de-la-Chéronne
Description de l'action	Réaménagement et extension d'un bâtiment à destination des ateliers communaux (Projet PVD)
Partenaires	
Coût prévisionnel	470 703 €
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Maison Assistant(e)s Maternel(les)

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	60
Maître d'ouvrage	Tuffé-Val-de-la-Chéronne
Description de l'action	<p>Création d'une MAM qui devrait comprendre : un lieu d'accueil/entrée pour accueillir les familles et installer des petits vestiaires pour chaque enfant.</p> <p>Un espace bureau + un espace de vie ouvert + un coin cuisine + 3 chambres et 2 wc enfants.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Toilettes publiques

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	61
Maître d'ouvrage	Sceaux-sur-Huisne
Description de l'action	<p>La municipalité de Sceaux sur Huisne a décidé de réhabiliter les toilettes publiques de la plaine de loisir. Les dégradations successives ont conduit la commune à abandonner le local existant. Aujourd'hui, l'objectif est de réaménager le local pour garantir des toilettes publiques adaptés, robustes et qui garantissent un entretien conforme.</p> <p>La plomberie est par exemple prévue en inox incassable. Les menuiseries seront-elles aussi adaptées et renforcées.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	20 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Construction d'un nouveau centre de secours à Montmirail

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	62
Maître d'ouvrage	CC Huisne Sarthoise + SDIS
Description de l'action	Regroupement des locaux de Montmirail et Gréez sur Roc au sein d'un nouveau bâtiment de 375m ² (effectif maximal de 25 personnes).
Partenaires	
Coût prévisionnel	480 000€
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Déplacement et réfection complète du Monument aux Morts

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	63
Maître d'ouvrage	Bouër
Description de l'action	Déplacement et réfection complète du Monument aux Morts situé actuellement à côté de l'église et qui sera déplacé au cimetière communal
Partenaires	
Coût prévisionnel	11 250
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Travaux cimetière

Orientation stratégique n°	3
Projet n°	64
Maître d'ouvrage	Théligny
Description de l'action	Refection du mur d'enceinte avec ouverture d'un portail facilitant l'accès des engins. Pour ce faire, prévoir achat de terrain en extérieur. A la suite aménagement des allées interieures. Agrandissement de l'espace cinéaire et prévoir le relevage de quelques sépultures.
Partenaires	
Coût prévisionnel	25K€ à 50k€
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets engagés

Evaluation valant étude pré-opérationnelle pour une OPAH

Orientation stratégique n°	4
Projet n°	65
Maître d'ouvrage	CC Huisne Sarthoise
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logements anciens / dégradés rénovés au niveau intercommunal et taux d'engagement par commune

Construction 4 logements sociaux

Orientation stratégique n°	4
Projet n°	66
Maître d'ouvrage	Préval
Description de l'action	Utilisation d'une dent creuse : Construction de 2 T4 et 2 T3 au 12 rue du Perche
Partenaires	
Coût prévisionnel	433 000 € HT
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Montant des investissements

Extension du lotissement de la Fabrice

Orientation stratégique n°	4
Projet n°	67
Maître d'ouvrage	Beillé
Description de l'action	<p>Dans le cadre du PLUI, nous lançons un projet d'extension du lotissement actuel de la Fabrice autorisant un maximum de 17 lots sur environ 11 000m2.</p> <p>Elaboration d'un plan d'aménagement pour juin 2021.</p> <p>Etude en cours « loi sur l'eau ».</p> <p>En septembre, élaboration et dépôt d'un permis d'aménager entre 5 et 7 lots.</p> <p>Fin 2021, maîtrise d'œuvre associée au lotissement (DCE, viabilisation, bornage...) et commercialisation des premiers lots</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Etude : 10 000€
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de terrains viabilisés / nombre de promotion immobilière engagé et/ou réalisé

Viabilisation

Orientation stratégique n°	4
Projet n°	68
Maître d'ouvrage	La Chapelle-Saint-Rémy
Description de l'action	Création d'un lotissement communal
Partenaires	
Coût prévisionnel	400 000€
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de terrains viabilisés / nombre de promotion immobilière engagé et/ou réalisé

Acquisition IME

Orientation stratégique n°	4
Projet n°	69
Maître d'ouvrage	Le Luart
Description de l'action	Achat d'un terrain de 3 ha et plusieurs bâtiments
Partenaires	
Coût prévisionnel	300 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de terrains viabilisés / nombre de promotion immobilière engagé et/ou réalisé

Création du Lotissement « La Justice »

Orientation stratégique n°	4
Projet n°	70
Maître d'ouvrage	Tuffé-Val-de-la-Chéronne
Description de l'action	Création, en deux phases, d'un nouveau lotissement : viabilisation des terrains (Projet PVD)
Partenaires	
Coût prévisionnel	+ 200 k€
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de terrains viabilisés / nombre de promotion immobilière engagé et/ou réalisé

Méthanisation

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	71
Maître d'ouvrage	CC Huisne Sarthoise et privé
Description de l'action	Projet de méthanisation porté par CVE sur la ZA de La Monge, à La Ferté Bernard. En lien avec les entreprises agroalimentaires du territoire
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Puissance énergétique développée sur le territoire intercommunal (en KW ou MW)

Installation photovoltaïque

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	72
Maître d'ouvrage	CC Huisne Sarthoise et privé
Description de l'action	Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment communautaire "Plateforme Bois Energie"
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Puissance énergétique développée sur le territoire intercommunal (en KW ou MW)

Mairie : toiture avec panneaux photovoltaïques

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	73
Maître d'ouvrage	Sceaux-sur-Huisne
Description de l'action	L'objectif est de produire une énergie renouvelable avec les panneaux solaires en guise de couverture sur la Mairie en les intégrant à la toiture.
Partenaires	
Coût prévisionnel	80 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Puissance énergétique développée sur le territoire intercommunal (en KW ou MW)

Rénovation énergétique Salle des Fêtes et École

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	74
Maître d'ouvrage	Cherré-Au
Description de l'action	<p>En Juin 2021, la commune a missionné un bureau d'études pour la réalisation d'un Audit énergétique sur les 2 bâtiments, Salle des Fêtes et École de CHERREAU.</p> <p>Les conclusions de ces rapports d'audits ont mis en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Pour la Salles des Fêtes : Enveloppe thermique du bâtiment peu performante, sur partie ancienne, mauvaise isolation des murs extérieurs, menuiseries extérieures peu performantes, chaudière vieillissante, éclairage basique consommateur d'énergie. *Pour l'École : Enveloppe thermique du bâtiment ancien peu performante, mauvaise isolation des murs extérieurs, certaines menuiseries extérieures en simple vitrage, chaudière vieillissante émettant une énorme quantité de CO2, éclairage basique consommateur d'énergie. <p>Les objectifs du projet visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer le confort des usagers, - maîtriser les coûts de l'énergie, - diminuer l'impact environnemental des bâtiments, - entretenir et valoriser l'ensemble du bâtiment. <p>Les travaux à réaliser consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'isolation des murs, - le remplacement des menuiseries extérieures, - la mise en œuvre d'un système de chauffage performant, - le passage de l'éclairage en LED, - la mise en œuvre d'un système de ventilation à l'école
Partenaires	
Coût prévisionnel	260 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de bâtiments publics énergétiquement rénovés

Remplacement chaudière

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	75
Maître d'ouvrage	Saint-Aubin-des-Coudrais
Description de l'action	Remplacement de la chaudière de l'école Vincent Van Gogh
Partenaires	
Coût prévisionnel	65 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de bâtiments publics énergétiquement rénovés

Rénovation énergétique local annexe 1 Mairie

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	76
Maître d'ouvrage	Sceaux-sur-Huisne
Description de l'action	L'objectif est de rénover 2 bâtiments annexes à la Mairie afin d'accueillir des activités.
Partenaires	
Coût prévisionnel	35 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de bâtiments publics énergétiquement rénovés

Rénovation énergétique local annexe 2 Mairie

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	77
Maître d'ouvrage	Sceaux-sur-Huisne
Description de l'action	L'objectif est de rénover 2 bâtiments annexes à la Mairie afin d'accueillir des activités.
Partenaires	
Coût prévisionnel	60 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de bâtiments publics énergétiquement rénovés

Rénovation Energétique du Chalet du Lac

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	78
Maître d'ouvrage	Tuffé-Val-de-la-Chéronne
Description de l'action	Isolation des Toitures + Isolation des Murs + Remplacement des Menuiseries + Remplacement de l'Eclairage + Remplacement de la production d'ECS + Installation d'une GTC + Installation d'une PAC air/air + remplacement de l'émetteur des sanitaires (Projet PVD)
Partenaires	
Coût prévisionnel	200 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de bâtiments publics énergétiquement rénovés

Remplacement chaudière

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	79
Maître d'ouvrage	La Chapelle-Saint-Rémy
Description de l'action	Remplacement chaudière au fuel par une pompe à chaleur (école, bibliothèque)
Partenaires	
Coût prévisionnel	80 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de bâtiments publics énergétiquement rénovés

Installation pompe à chaleur Salle des Fêtes et Mairie

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	80
Maître d'ouvrage	Le Luart
Description de l'action	<p>Réduire la consommation énergétique à la Salle des Fêtes et améliorer le confort par l'installation d'une pompe à chaleur permettant aux utilisateurs de bénéficier d'une climatisation pendant les mois d'été.</p> <p>La proximité de la mairie permettra d'alimenter également les locaux administratifs et de réduire également la consommation énergétique.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	180 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de bâtiments publics énergétiquement rénovés

Changement d'une chaudière

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	81
Maître d'ouvrage	Montmirail
Description de l'action	Changement d'une chaudière pour des logements locatifs (domaine privé de la commune)
Partenaires	
Coût prévisionnel	15 000
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de bâtiments publics énergétiquement rénovés

Eclairage public LA Caluyère

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	82
Maître d'ouvrage	Duneau
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	25 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes avec mode d'éclairage en adéquation avec la transition énergétique

Barrage Quincampoix

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	83
Maître d'ouvrage	La Ferté-Bernard
Description de l'action	Sécurisation du site. Valorisation paysagère. Sécurisation du parcours canoë. Restauration hydro morphique du cours d'eau. Rétablissement continuité écologique.
Partenaires	
Coût prévisionnel	320 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Investissements réalisés et perspectives pluriannuelles

Inondations

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	84
Maître d'ouvrage	Saint-Aubin-des-Coudrais
Description de l'action	Travaux à réaliser sur la Commune suite à réalisation de l'étude hydraulique par le Département (Etude hydraulique réalisée à l'automne 2021)
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Investissements réalisés et perspectives pluriannuelles

Extension STEP

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	85
Maître d'ouvrage	La Ferté-Bernard
Description de l'action	Extension de l'usine de traitement des eaux usées
Partenaires	
Coût prévisionnel	2 100 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Investissements réalisés et perspectives pluriannuelles

Amélioration du système de distribution (réseaux) en eaux usées (Phase 1)

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	86
Maître d'ouvrage	La Ferté-Bernard
Description de l'action	Renforcement du réseau de transfert (limitation des surverses) et travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux EU [Coût global (phase 1, 2 et 3) : opération 5 400 000 € ht]
Partenaires	
Coût prévisionnel	1 500 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Investissements réalisés et perspectives pluriannuelles

Mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	87
Maître d'ouvrage	La Ferté Bernard et Cherré-Au
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Investissements réalisés et perspectives pluriannuelles

Restructuration du réseau assainissement eaux usées

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	88
Maître d'ouvrage	Le Luart
Description de l'action	Fourniture et pose de collecteurs, de canalisations de refoulement et de culottes de branchement rue Roland du Luart et des Bains + extension réseau Impasse des Mardelles
Partenaires	
Coût prévisionnel	547 179 €
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Investissements réalisés et perspectives pluriannuelles

Construction nouvelle STEP

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	89
Maître d'ouvrage	Préval
Description de l'action	Construction d'une STEP de 500 EH au réseaux
Partenaires	
Coût prévisionnel	358 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Investissements réalisés et perspectives pluriannuelles

Diagnostic

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	90
Maître d'ouvrage	Sceaux-sur-Huisne
Description de l'action	Réalisation d'un diagnostic de l'assainissement de la commune dans le respect des obligations (cf. DDT)
Partenaires	
Coût prévisionnel	20 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Mise en séparatif et extension réseau

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	91
Maître d'ouvrage	Tuffé-Val-de-la-Chéronne
Description de l'action	Mise en séparatif des Rues de la Libération et des Promenades – extension réseau chemin des Mouettes
Partenaires	
Coût prévisionnel	218 181 €
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Investissements réalisés et perspectives pluriannuelles

Amélioration et Aménagement Travaux pluviales (Phase 1)

Orientation stratégique n°	5
Projet n°	92
Maître d'ouvrage	La Ferté-Bernard
Description de l'action	Mise en œuvre Travaux Schéma directeur Eaux Pluviales par modification réseau (Scénario II) [Coût global (phase 1et 2) : opération 2 040 000 € ht]
Partenaires	
Coût prévisionnel	1 000 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

**CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**pour la Communauté de communes
de l'Huisne Sarthoise**

ANNEXE 3

Tableau des indicateurs de réalisation par orientation

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

ORIENTATION 1 - Favoriser un aménagement équilibré du territoire qui en valorise le patrimoine paysager, bâti et naturel

Thématique	Indicateur de réalisation
1.1 Faciliter l'accessibilité dans les communes	Nombre d'aménagements urbains réalisés
1.2 Travailler à la revitalisation urbaine	Nombre de communes ayant engagé des opérations de requalification des espaces publics de centre-bourgs ou d'entrée de ville
1.3 Entretenir et rénover la patrimoine bâti	Rapport (pourcentage) de patrimoine rénové sur le total du bâti patrimonial nécessitant un entretien

ORIENTATION 2 - Affirmer et développer le potentiel économique du territoire

Thématique	Indicateur de réalisation
2.1 Développer et amplifier la marque de territoire Perche Emeraude	Nombre des actions de marketing et de communication engagées dont % avec les entreprises, dont % avec les associations, dont % avec les communes.
2.2 Consolider l'accueil des entreprises et l'offre foncière	Nombre de travaux et/ou promotion engagés sur les ZA et nombre d'entreprises dont commerce accueillis et/ou accompagnés + évolution du nombre de commerce sur le territoire
2.3 Développer et accompagner l'offre commerciale et touristique	Montant des investissements annuels

ORIENTATION 3 - Soutenir la mise en place d'équipements structurants et conforter l'offre de services de proximité

Thématique	Indicateur de réalisation
3.1 Rénovation des bâtiments communaux	Nombre de projets engagés
3.2 Rénovation et renforcement de l'offre destinée à l'enfance (crèche et école)	Nombre de projets engagés
3.3 Entretenir et développer l'offre et les infrastructures culturelles et sportives	Nombre d'actions engagées corrélé à l'évaluation de la fréquentation avant / après
3.4 Consolider et renforcer les réseaux numériques	Montant des investissements annuels
	Nombre d'écoles ayant bénéficié d'investissement numérique

ORIENTATION 4 - Répondre aux besoins de la population en matière de logements	
Thématique	Indicateur de réalisation
4.1 Travailler l'offre de mobilité	Nombre de projets intercommunaux et communaux initiés
4.2 Lancer un nouveau programme OPAH	Nombre de logements anciens / dégradés rénovés au niveau intercommunal et taux d'engagement par commune
4.3 Rénover et développer le parc social et senior	Montant des investissements
4.4 Vabiliser les terrains propices à la construction de lotissements	Nombre de terrains viabilisés / nombre de promotion immobilière engagé et/ou réalisé
ORIENTATION 5 - Soutenir la transition énergétique et la préservation des ressources du territoire	
Thématique	Indicateur de réalisation
5.1 Améliorer et restructurer les réseaux d'eau pluviale et d'assainissement	Investissements réalisés et perspectives pluriannuelles
5.2 Initier des travaux : de rénovation énergétique, d'économie d'énergie + développement des énergies renouvelables	Nombre de bâtiments publics énergétiquement rénovés
	Puissance énergétique développée sur le territoire intercommunal (en KW ou MW)
	Nombre de communes avec mode d'éclairage en adéquation avec la transition énergétique

**Ces indicateurs seront à préciser, affiner et confirmer au cours du contrat, en fonction notamment de la disponibilité des données nécessaires, à leur calcul et à leur actualisation : cette liste d'indicateurs peut donc être amenée à évoluer.*

**CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**pour la Communauté de communes
de l'Huisne Sarthoise**

ANNEXE 4

Les projets 2023-2026

Orientation n°	Maître d'ouvrage	Thématique	Action/Projet	Descriptif sommaire	Coût prévisionnel (ht)	Calendrier
1	Beillé	Revitalisation urbaine	Aménagement des espaces extérieurs	- Suppression de quelques murs sur la place du village - Création d'espaces de jardins devant le Presbytère - Aménagement d'un parking - Création d'espaces piétons - Déplacement du monument aux morts - Éclairages	50 000 €	2024 - 2025
1	Boëssé-le-Sec	Revitalisation urbaine	Urbanisation du bourg et sécurisation	Sécurisation des abords de l'école et urbanisation du Bourg		2022 - 2026
1	Cormes	Revitalisation urbaine	Création de trottoirs et enfouissement de réseaux route des Carrières	Aucun trottoir n'existe sur la route des Carrières. Le projet consisterait à réaliser l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques (seule rue non encore faite sur l'ensemble du bourg) et créer des trottoirs jusqu'au panneau de sortie de ville.	100 à 200 000 €	2025
1	Grézez-sur-Roc	Revitalisation urbaine	Aménagement de bourg - RD	Aménagement du centre bourg : route départementale		2023 - 2024
1	Le Luart	Revitalisation urbaine	Zone 30	Aménagement Zone pour la sécurisation du Bourg	67 000 €	2023
1	Le Luart	Revitalisation urbaine	Enfouissement de réseaux rue des Bains	Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques		2023
1	Le Luart	Revitalisation urbaine	Enfouissement réseaux rue de Carême Prenant	Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques		2024
1	Montmirail	Revitalisation urbaine	Aménagement de la cour de l'ancienne poste	Candélabres et enfouissement et prolongation de l'éclairage public	30 000 €	2023
1	Préval	Revitalisation urbaine	Éclairage Public rue du Château		100 000 €	2024
1	Saint-Jean-des-Echelles	Revitalisation urbaine	Aménagement du centre bourg	Réfection de la voirie, création et réhabilitation des trottoirs		2023 - 2024
1	Saint-Maixent	Revitalisation urbaine	Enfouissement de réseaux	Rue de la Cantinière	250 000	2023

1	Saint-Uphace	Revitalisation urbaine	Réhabilitation complète des trottoirs rue de Soizé		2024
1	Saint-Uphace	Revitalisation urbaine	Enfouissement des réseaux rue de La Ferté, rue de Soizé et rue de l'Espérance		2025
1	Sceaux-sur-Huisne	Revitalisation urbaine	Réaménagement rue St Eloi (accessibilité/ aménagement)		200 000 €
1	Tuffé-Val-de-la-Chéronne	Revitalisation urbaine	Place de la Gare	Aménagement de la Place de la Gare	2023
1	Bouët	Accessibilité	Travaux de voirie	Travaux d'entretien de plusieurs routes communales (VC6, VC408, VC2, impasse de la Gare)	+ 200 k€
1	Duneau	Accessibilité	Mise en accessibilité des trottoirs LA Caluyère		25 000 €
1	Gréez-sur-Roc	Accessibilité	Aménagement et sécurisation d'un virage		2023
1	Gréez-sur-Roc	Accessibilité	Création de trottoirs	Trottoires à réaliser dans le bas du bourg	40 000 €
1	Lamnay	Accessibilité	Création parking + trottoir	Acquisition d'un terrain pour faire un parking à proximité du cimetière + trottoirs	2023
1	Lamnay	Accessibilité	Réfection de trottoirs rue du Vivier		100 000 €
1	Préval	Accessibilité	Trottoirs rue du Château	Réfection et prolongation des trottoirs rue Château	2023
1	Saint-Aubin-des-Coudrais	Accessibilité	Sécurisation de l'enceinte scolaire et accessibilité		50 000 €
1	Saint-Aubin-des-Coudrais	Accessibilité	Création parking pour cimetière communal et accessibilité		2025
1	Saint-Jean-des-Echelles	Accessibilité	Création d'un parking		100 000 €
1	Souvigné-sur- Même	Accessibilité	Accessibilité handicapés	Mise en accessibilité handicapés pour accéder au cimetière et à la Mairie : étude/diagnostic puis travaux	2024
					33 000 €
					2022 - 2024

1	Beillé	Patrimoine	Restauration de l'église	<ul style="list-style-type: none"> Les rénovation de l'Église devra inclure : - Réparer les problème d'humidité causés en raison du manque d'aération suite à la pose d'un entrobé il y a plusieurs années. - refaire l'enduit - Remettre un crépis taloché - Réfection de la porte d'entrée - Réparer la fenêtre au dessus de la porte - Restauration et taillage de pierres à l'extérieur 	+ de 200 000 €	2023
1	Cherré-Au	Patrimoine	Restauration Château du Haut Buisson (Phase 2)	<p>La Commune historique de CHERRÉ a fait l'acquisition du Domaine du Haut Buisson en 2009 et après des travaux de sécurisation, a pu rouvrir celui-ci au public.</p> <p>Depuis, la collectivité a lancé un programme de travaux de restauration, aujourd'hui terminé, sur deux bâtiments annexes : la Maison du Régisseur et la Maison du Gardien.</p> <p>La municipalité souhaite maintenant, pour suivre souhaité redonner vie, au Château, aux autres bâtiments et au parc du Domaine.</p> <p>Le lieu, qui unit le Domaine du Haut Buisson à la Famille GRIMALDI par son occupation au XIXème siècle par la Princesse Alice de Monaco, est un atout important qui pourrait permettre de dynamiser l'économie touristique locale.</p> <p>Les objectifs du projet visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - redonner une attractivité au Domaine, - préserver le patrimoine, - dynamiser l'économie touristique locale, - favoriser la biodiversité, - protéger la Faune et la Flore, - intégrer le Domaine du Haut Buisson dans le parcours touristique du Perche Sarthois. <p>2021-2022 : La première phase des travaux consiste en la sécurisation du site, sa remise hors d'eau et hors d'air, le remplacement et la restauration des menuiseries extérieures / 2023 : La phase 2 consiste en la restauration intérieure du rez-de-chaussée ./2024 - la phase 3 en aménagement extérieur</p> <p>Rénovation de la toiture, révision et remise en fonction du chauffage, réfection des peintures intérieures, rampe d'accessibilité</p>	3 500 000 €	2022 - 2026
1	Gréez-sur-Roc	Patrimoine	Eglise	Installation de rampes PMR au niveau de l'église et du cimetière		2024
1	Dehault	Patrimoine	Eglise	Réhabiliter la Sacristie soit en la supprimant (en cours d'étude) et remise en adéquation avec l'édifice ou réhabilitation Dans les 2 solutions le coût sera similaire même si les solutions sont opposées	10 000 €	2023 - 2024
1	La Chapelle-du-Bois	Patrimoine	Eglise	Restauration portail classé de l'église		2024

1	La Chapelle-Saint-Rémy	Patrimoine	Eglise	Réfection de la toiture	300 000 €	2023 - 2024
1	La Ferté-Bernard	Patrimoine	Rénovation Eglise Notre-Dame-Des-Marais	Tranche conditionnelle 3 : Poursuite du programme de rénovation de l'église Notre-Dame des Marais (Projet PVD)	1 528 800 €	2022 - 2024
1	Montmirail	Patrimoine	Toiture de l'église	Réfection de la toiture de l'église	30 000 €	2023
1	Saint-Maixent	Patrimoine	Eglise	Restauration de l'église (clocher, toiture, enduit...)	700 000 €	2026
1	Sceaux-sur-Huisne	Patrimoine	Eglise	Rénovation de l'église inscrite aux monuments historiques	500 000 €	2023 - 2026
1	Théligny	Patrimoine	Travaux Eglise	Réfection de la toiture du clocher, ainsi que l'enduit de celui-ci.	50k€ à 100k€	2025
1	Tuffé-Val-de-la-Chéronne	Patrimoine	Réfection de l'intérieur de l'Eglise	Problème de tenue des boisseries en voute	100k€ à 200k€	2023
1	Tuffé-Val-de-la-Chéronne	Patrimoine	Réhabilitation de bâtiments communaux	Réhabilitation du presbytère, de la mairie et de l'école (Projet PVD)	+ 200 k€	2024
1	Théligny	Patrimoine	Rénovation du lavoir	Mise en valeur, toiture et enduit, étanchéité	25k€ à 50k€	2025
2	CC Huisne Sarthoise	Accueil d'entreprises	Stratégie et programme d'actions économique	Mise en œuvre des actions issues du diagnostic et de la stratégie économique élaborée en 2019	2022 - 2026	
2	Avezé	Commerce	Aménagement de la grange	Projet de création d'un commerce multi-services, salle pour les associations. Etude non commencée	2025	
2	Beillé	Commerce	Réhabilitation du bâtiment de stockage	Construction d'un commerce	100 000 €	2024
2	Saint-Aubin-des-Coudrais	Commerce	Aménagement du lieu-dit "La Cour"	Réhabilitation du bâtiment principal en Mairie (11 place de l'Eglise), création d'un parking avec démolition de la maison face à la D7, transformation des garages en locaux pour accueil petits commerces et/ou professions libérales et/ou logements pour personnes âgées non dépendantes. 2022 : lancement de l'étude	2022 - 2026	
2	Duneau	Tourisme	Randonnée – passerelle sur l'Huisne		40 000 €	2026

2	Gréez-sur-Roc	Tourisme	Révision de la toiture du musée Jean Jousse			2023 - 2024
2	Lamnay	Tourisme	Création d'une aire de camping cars à proximité du plan d'eau		150 000 €	2024
2	Le Luard	Tourisme	Création d'un parc	Création d'un parc avec un arborétum et jardin botanique	125 000 €	2023
2	Montmirail	Tourisme	Aménagement d'un parking pour camping car	La commune de Montmirail accueille régulièrement des touristes dont certains en camping car et pour se garer se n'est pas toujours évident c'est pourquoi la commune a comme projet d'aménager un parking. Celui-ci apportera confort et faciliter à nos visiteurs.	25 000 €	2023
3	CC Huisne Sarthoise	Mobilité	Mise en accessibilité de la gare de La Ferté Bernard	Ces travaux portent sur la mise en accessibilité du passage souterrain, des escaliers, ainsi qu'un rafraîchissement du passage souterrain.	entre 1.6M€ et 2M€	2025
3	Duneau	Mobilité	Aménagement de bourg et liaison douce	Réalisation des travaux	300 000 €	2023
3	Cherré-Au	Mobilité	Pose de bornes de recharge électrique			2023
3	La Ferté-Bernard	Mobilité	Refonte Aménagements urbains A	Refonte de l'aménagement urbain et création de Liaisons douces des rues Moulin à Tan, Florant, Marchand.	1 273 000 €	2022 - 2024
3	La Ferté-Bernard	Mobilité	Refonte Aménagements urbains B	Refonte de l'aménagement urbain de la rue Denfert Rochereau.(Projet PVD)	500 000 €	2023 - 2024
3	La Ferté-Bernard	Mobilité	Elaboration d'un schéma global de liaisons douces cyclables et piétonnes	Elaboration d'un schéma global de liaisons douces cyclables et piétonnes. Travaux de balisage et signalétique en parallèle de l'élaboration d'un schéma global (Projet PVD)	50 000 €	2024 - 2025
3	Grez-sur-Roc	Culture & sport	Aire de jeux collectifs			2024 - 2025
3	La Chapelle-du-Bois	Culture & sport	Terrain Multisports	Réhabilitation complète du terrain multisports devenu dangereux	50 à 100 k€	2024
3	La Ferté-Bernard	Culture & sport	Rénovation de la base de loisirs	Développement et modernisation de la base de loisirs, création d'un parc à bateau, d'équipement de loisirs et de pratiques sportives en autonomie ((3 Phases de 50 000 € par phase) (Projet PVD)	150 000 €	2023 - 2025

3	La Ferté-Bernard	Culture & sport	Changement de destination de la piscine d'hiver	Réhabilitation de la piscine d'hiver suite à la construction du complexe aquatique (2024) et aménagement du jardin public adjacent (aires de jeux, tennis, padel...) (Projet PVD)	150 000 €	2025
3	La Ferté-Bernard	Culture & sport	Extension de l'accueil de Loisirs sans Hébergement	Extension du bâtiment permettant d'augmenter la capacité d'accueil de l'ALSH. (Projet PVD)	200 000 €	2025
3	La Ferté-Bernard	Culture & sport	Rénovation de la Hall de tennis	Mutualisation des activités entre associations. Reprise de la toiture et de l'éclairage. Aménagement des sols	200 000 €	2025
3	Montmirail	Culture & sport	Aire de jeux	Aménagement d'un terrain, espace public, avec aire de jeux	10 000 €	2023
3	Préval	Culture & sport	City Center	Parc de jeux pour les adolescents	70 000 €	2023
3	La Ferté-Bernard	Numérique	Borne interactive	Acquisition d'une borne numérique d'informations pratiques sur domaine public (visibilité permanente,...) (Projet PVD)	30 000 €	2023
3	Sceaux-sur-Huisne	Numérique	Vidéoprotection école + mairie + alarme école		30 000 €	2023
3	Duneau	Ecoles	Cantine scolaire		250 000 €	2026
3	Grez-sur-Roc	Ecoles	Rénovation de l'école maternelle			2023 - 2024
3	La Chapelle-du-Bois	Ecoles	Rénovation restaurant	A l'heure actuelle la commune fait appel à un prestataire extérieur pour l'élaboration des repas, il est envisagé de remettre en place une préparation des repas sur place avec personnel communal	100k€ à 200k€	2025
3	La Ferté-Bernard	Ecoles	Restauration du restaurant scolaire + rénovation étage.	Réhabilitation restaurant scolaire + rénovation et modification du centre d'hébergement en salles d'activités sportives. (Projet PVD)	1 000 000 €	2023 - 2024
				.enduit à la chaux pour l'extérieur .huissieries extérieures , Aménagement du rez-de-chaussé dans un premier temps : constructions de 4 bureaux .Aménagement du 1er étage dans un second temps : salle de réunion, bureau des associations .Construction d'un préau entre le Presbytère et la salle polyvalente avec un accès PMR - Réfection intérieure de la salle polyvalente - Isolation de la toiture - Huisserie	+ de 200 000 €	2025
3	Beillé	Bâtiments communaux	Rénovation du Presbytère			
3	Beillé	Bâtiments communaux	Salle polyvalente		100 000 €	2025
3	Boëssé-le-Sec	Bâtiments communaux	Rénovation de la Mairie			2022 - 2026

3	Gréez-sur-Roc	Bâtiments communaux	Achat tracteur communal		2025
3	La Ferté-Bernard	Bâtiments communaux	PHASE 2 : Ateliers municipaux	Travaux de couverture des bâtiments des ateliers municipaux concernés par la phase 1	140 000 € 2023
3	La Ferté-Bernard	Bâtiments communaux	Rénovation de l'Hôtel Courtin de Torsay	Plusieurs projets de rénovation et destination en cours de réflexion (surface totale : 250m ²) (Projet PVD)	200 000 € 2025
3	Boëssé-le-Sec	Bâtiments communaux	Entretien des bâtiments communaux		2022 - 2026
3	Melleray	Bâtiments communaux	Réhabilitation logement	Réhabilitation du logement situé au dessus de la mairie	100 000 € 2023
3	Montmirail	Bâtiments communaux	Réhabilitation de la salle des fêtes		200 000 € 2023
3	Tuffé-Val-de-la-Chéronne	Bâtiments communaux	Extension de la Maison médicale	Agrandissement par la construction d'un nouveau bâtiment pour éventuellement un dentiste et des salles pour des professionnels de santé	+ 200 k€ 2024
3	Boëssé-le-Sec	Cimetière	Rénovation et aménagement	Cimetière : aménagement de cavernes, d'un columbarium et rénovation du mur d'enceinte	2022 - 2026
3	Melleray	Cimetière	Agrandissement du cimetière	Achat d'un terrain en prévision de l'agrandissement du cimetière communal	2023
3	Saint-Jean-des-Echelles	Cimetière	Agrandissement du cimetière	Aménagement du nouveau cimetière (allées, jardin du souvenir...)	2024 - 2025
4	CC Huisne Sarthoise	Habitat	Programme local de l'habitat PLH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat	2023
4	CC Huisne Sarthoise	Habitat	OPAH		2022 - 2027
4	La Chapelle-du-Bois	Logement senior	Construction d'une maison partagée	La création d'une maison partagée pour séniors autonomes est devenue un réel besoin. De plus en plus de séniors souffrant de solitude, ayant besoin de se rapprocher de leurs enfants ou petits enfants n'ayant pas les moyens ou l' envie d'être résidents dans un foyer à coût élevé, se dirigent vers ce genre de structure.	+ 200 k€ 2023
4	La Chapelle-Saint-Rémy	Logement senior	Habitat	Création de logements pour personnes âgées	300 000€ 2023

4	Dehault	Lotissement	Vialibilisation d'un espace communal	Se donner la possibilité d'offrir des terrains à la vente pour participer au maintien de la population dans nos villages	80 000€	2023
4	La Ferté-Bernard	Lotissement	VRD lotissements	Participer (VRD) lors de construction de nouveaux logements. Création de nouveaux espaces en cohérence avec les habitations.(Projet PVD)	500 000 €	2024 - 2025
4	Lamnay	Lotissement	Vialibilisation	Vialibilisation futur lotissement Le Grand Sablon en 3 phases	650 000 €	2022 - 2026
4	Mellerau	Lotissement	Vialibilisation	Aménagement pour construction lotissement (2 lots), voirie, raccordement Edf / eau / assainissement	20 000 €	2023
4	Montmirail	Lotissement	Vialibilisation	Vialibilisation et études diverses	50 000 €	2023
4	Préval	Lotissement	Vialibilisation Verger Phase 1	Vialibilisation de la phase 1 (0,72 ha) du nouveau lotissement rue des Vergers	70 000 €	2023
4	Saint-Aubin-des-Coudrais	Lotissement	Vialibilisation Verger Phase 2	Vialibilisation de la phase 2 (0,48 ha) du nouveau lotissement rue des Vergers	50 000 €	2024
4	Tuffé-Val-de-la-Chéronne	Logement senior	Maison de Retraite	Réhabilitation des Chambres et Extension de l'EHPAD installation d'une salle de bains dans chaque chambre tout en gardant le nombre de lits à 60 (Projet PVD)	5 0000 000 €	2024
4	Tuffé-Val-de-la-Chéronne	Logement senior	Maisons Seniors	Vialibilisation de terrains en vue de la construction de maisons labellisées seniors avec Sarthe Habitat (Projet PVD)	90 000 €	2023
5	CC Huisne Sarthoise et privé	Energies renouvelables	Méthanisation et photovoltaïque	Projet de PAPREC d'améliorer la valorisation des déchets en créant une usine de méthanisation + aménagement d'une ferme photovoltaïque de 10 ha		2023
5	Duneau	Energies renouvelables	Atelier municipal – photovoltaïque		200 000 €	2025
5	Grézez-sur-Roc	Energies renouvelables	Pose de panneaux photovoltaïques sur atelier municipal			2025
5	Grézez-sur-Roc	Energies renouvelables	Construction d'un nouvel atelier municipal avec panneaux photovoltaïques en toiture			2025
5	Montmirail	Energies renouvelables	Bornes de recharges véhicules électriques	La commune de Montmirail soutient l'environnement et veux donc inciter ses habitants à faire de même en installant des bornes de recharge pour véhicules électriques.	15 000 €	2023

5	Sceaux-sur-Huisne	Energies renouvelables	Paneeaux photovoltaïques sur le local technique		30 000 €	2023
5	Avezé	Rénovation énergétique	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Changement de mode de chauffage, rénovation toiture..		2026
5	Courgenard	Rénovation énergétique	Ecole	Isolation et amélioration énergétique des bâtiments scolaires.		2024 - 2025
5	Lamnay	Rénovation énergétique	Remplacement des chaudières des bâtiments communaux : mairie, école	Changer de chauffage		2023
5	Le Luart	Rénovation énergétique	Accueil Périscolaire	Travaux d'isolation et changement de la chaudière pour réduire la consommation énergétique	58 500 €	2024
5	Gréez-sur-Roc	Chauffage	Remplacement de la chaudière Mairie et restaurant	Installation d'un réseau de chaleur pour réduire la consommation énergétique	167 000 €	2023 - 2024
5	Le Luart	Chauffage	Chaufferie Biomasse IME			
5	Avezé	Éclairage public	Éclairage public	Passage de l'éclairage public en leds		2024
5	Cherré-Au	Éclairage public		Suite au géoréférencement de son éclairage public, la Commune de CHERRÉ-AU souhaite lancer un programme pluriannuel pour passer l'ensemble de son éclairage public en Led et en priorité les équipements les plus anciens.	+ de 200 000 €	2022 - 2026
5	Cormes	Éclairage public	Passage de l'éclairage public en LED	Dans un souci d'économie d'énergie et de transition écologique, la commune souhaiterait passer en éclairage LED l'ensemble du bourg.	+ de 200 000 €	2025
5	Courgenard	Éclairage public	Éclairage public	Changement en lampes LED		2023
5	Gréez-sur-Roc	Éclairage public	Éclairage public Croix Champagne	Passage en LED		2023
5	La Chapelle-du-Bois	Éclairage public	Éclairage public	Mise en place d'éclairage à LED	80 000 €	2023
5	CC Huisne Sarthoise	GEMAPI	Structuration de la compétence sur la vallée de la Brayé			2023
5	Gréez-sur-Roc	Assainissement	Modification pompe de relevage	Prolongation et mise en place d'une pompe de relevage : Bas de la Rue du Nord		2024
5	Gréez-sur-Roc	Assainissement	Changement des sables de la station d'épuration			2023 - 2024

5	La Ferté-Bernard	GEMAPI	Construction d'une nouvelle station d'eau potable	Construction d'une nouvelle station d'eau potable et travaux d'assainissement dans le cadre du programme pluriannuel (Projet PVD)	6 000 000 €	2025
5	La Ferté-Bernard	Assainissement	Amélioration du système de distribution (réseaux) en eaux usées (Phase 2)	Renforcement du réseau de transfert (limitation des surverse) et travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux EU	900 000 €	2023
5	La Ferté-Bernard	Assainissement	Amélioration du système de distribution (réseaux) en eaux usées (Phase 3)	Renforcement du réseau de transfert (limitation des surverse) et travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux EU	1 500 000 €	2024
5	Saint-Aubin-des-Coudrais	Assainissement	Schéma Directeur Assainissement Collectif	Réalisation d'un schéma directeur : étude sur 2022 (ouverture des offres janvier 2022) et réalisation sur 2023-2024		2022 - 2024
5	Sceaux-sur-Huisne	Assainissement	Amélioration de la station d'épuration / réseau d'assainissement		400 000 €	2023 - 2026
5	Cherré-Au	Eaux pluviales	Création d'un bassin de rétention	La commune est propriétaire d'un espace permettant de créer un bassin de rétention et de tamponner en amont les eaux en cas de fortes précipitations. L'objectif du projet vise à prévenir du risque d'inondations en cas de crues du Ruisseau Le Valmer.	50 000 €	2023
5	La Ferté-Bernard	Eaux pluviales	Amélioration et Aménagement Travaux pluviales (Phase 1)	Mise en œuvre Travaux Schéma directeur Eaux Pluviales par modification réseau (Scénario II)	1 000 000 €	2023
5	Le Luart	Eaux pluviales	Réseau pluvial	Création d'un réseau pluvial rue de la Pelouse pour canaliser les eaux de pluie	225 262 €	2025